



Tranquillité résidentielle :
Paris Habitat renforce la lutte contre les incivilités

Paris Habitat, premier bailleur social de la Ville de Paris, poursuit la mise en œuvre de sa politique de tranquillité résidentielle avec le déploiement de l’assermentation. Pionnier dans le secteur du logement social, l’établissement propose en 2019 à plus d’une centaine de ses collaborateurs de bénéficier du statut de « garde assermenté ». Soutenu par la Ville de Paris, cet outil de dissuasion contribue à la qualité de vie des habitants.

Le 10 octobre, les collaborateurs de Paris Habitat se verront assermentés par le Tribunal de d’instance de Paris. Lancée en 2018, l’assermentation permet aux collaborateurs de proximité de dresser des procès-verbaux de constatation d’infraction aux instances de justice. Ils ne seront pas des agents des forces de l’ordre mais leur plainte sera directement transmise aux pouvoirs publics. Ils bénéficient à ce titre d’une protection juridique renforcée. Le locataire contrevenant se voit convoqué par le tribunal et peut s’exposer à une amende entre 38 et 3750€. L’infraction peut conduire à une contravention à payer directement au service des impôts. Ces plaintes concernent des atteintes aux biens, à la propriété et à l’environnement (Bruit, troubles de voisinage, dépôt ou jet d’ordures dans les endroits non prévus à cet effet, dégradation ou destruction d’un bien de Paris Habitat...).

Déjà expérimenté depuis 2018 par Paris Habitat, cet outil a fait ses preuves, et s’avère particulièrement dissuasif. Ainsi plus de 200 collaborateurs au total pourront eux aussi constater par procès-verbaux, tout délit portant atteinte à la propriété de l’établissement.

En un an, l’assermentation a permis une baisse de 34,4 % des troubles de jouissance sur certains secteurs. Les procès-verbaux de constatation dressés font systématiquement l’objet de convocation des contrevenants au tribunal de police et mènent souvent à des amendes directement versées au trésor public. Pour les gardes particuliers assermentés, c’est un statut officiel qui les protège juridiquement et leur donne de nouveaux moyens d’agir sur le terrain.



En chiffres

- 86 collaborateurs assermentés en 2018 et 123 en 2019
- 144 PV ont été dressés en un an, dont :
 - 96 dépôts, jets d’ordures ou d’encombrants hors des emplacements autorisés
 - 7 non-respects du tri sélectif
 - 27 abandons d’épave de véhicule
 - 1 vol d’énergie au préjudice de Paris Habitat
 - 2 dégradations de biens appartenant à Paris Habitat
 - 2 émissions de bruit portant atteinte à la tranquillité publique du voisinage ou à la santé de l’homme.
 - 53 condamnations prononcées à ce jour

Paroles d'élus



« Paris Habitat, est un partenaire clé des acteurs publics de sécurité. Nous avons déployé l'assermentation pour offrir aux collaborateurs des moyens d'agir efficacement. Ce dispositif nous permet d'assumer nos responsabilités : protéger le personnel, assurer la jouissance paisible des lieux aux locataires et leur fournir un service de qualité sur nos différentes résidences. »

Roger MADEC, Président de Paris Habitat



« Certains locataires du parc social demandent à changer de logement parce qu'ils souffrent des incivilités dans leur immeuble. Cette situation n'est pas acceptable ! Les gardiens assermentés, parce qu'ils sont habilités à émettre des PV, nous permettent de lutter plus efficacement contre ces incivilités. »

Ian Brossat, Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, de l'habitat durable et de l'hébergement d'urgence



« Face aux nombreuses incivilités, telles que les dépôts ou les dégradations, cette démarche permet d'assurer la tranquillité et le vivre ensemble du voisinage. C'est donner les outils aux gardiens d'immeuble, agents assermentés, formés, qui peuvent dresser un procès-verbal pour les locataires irrespectueux mais surtout prévenir les conflits et leur donner la possibilité de rappeler les règles. »

Colombe Brossel, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la sécurité, de la prévention et des quartiers populaires et de l'intégration

Contact presse :

Paris Habitat
Bahija Zraïra
Cheffe de service communication
07 77 73 62 21
Bahija.zraira@parishabitat.fr